

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta
- Hélène Velasco-Graciet

1/ POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PARCOURSUP

Mme la Présidente de l'université Bordeaux-Montaigne vient présenter la position de l'université quant à la mise en œuvre de la loi ORE¹ ainsi qu'elle a eu l'occasion de le faire en conseil d'administration.

Elle rappelle que :

- l'établissement a fait le choix d'augmenter les capacités d'accueil pour l'ensemble des filières non contingentées afin d'accueillir l'afflux de nouveaux bacheliers à la rentrée 2018 et de maintenir des capacités identiques pour les filières dites sélectives,
- l'équipe présidentielle a obtenu des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de cette réforme : l'équivalent en masse salariale de 4 postes pérennes d'enseignants, une enveloppe d'heures complémentaires de 110 000 € et une troisième enveloppe pour l'accompagnement de la réforme de 54 000 € pour 2018 et 113 000 € en année pleine.

Dans le cadre de la nouvelle loi, la hiérarchisation des vœux des lycéens étant supprimée, elle indique que l'ensemble des filières et plus seulement les filières contingentées vont être contraintes d'ordonner les candidatures. Or, comme les filières non contingentées ont la capacité d'accueillir tous les étudiants qui souhaitent s'y inscrire, l'opération de classement apparaît totalement inutile. De plus, un classement serait nécessaire si notre établissement proposait des parcours adaptés (« oui si »), ce qui ne sera pas le cas pour la rentrée 2018.

Ainsi, l'établissement a envisagé 2 options :

- Classer l'ensemble des dossiers, ce qui suppose la définition de critères,
- Classer tous les dossiers ex aequo, de façon à ne pas générer de listes d'attente dans les filières qui finalement accueilleront tous les candidats. Cette demande a reçu une réponse négative par **la conseillère formation du cabinet de la ministre**.

Compte tenu de la charge de travail des équipes à la période de l'année dans laquelle s'inscrit cette opération de classement, l'équipe politique a décidé de ne pas s'en tenir à cette réponse et souhaite solliciter à nouveau le ministère et le rectorat.

Ainsi, **un nouveau cycle de rendez-vous téléphoniques a été sollicité avec le cabinet de la ministre et également avec le recteur**.

Cette déclaration est suivie d'un échange au sein de la commission.

¹ Loi Orientation et réussite des étudiants

2/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER FEVRIER 2018

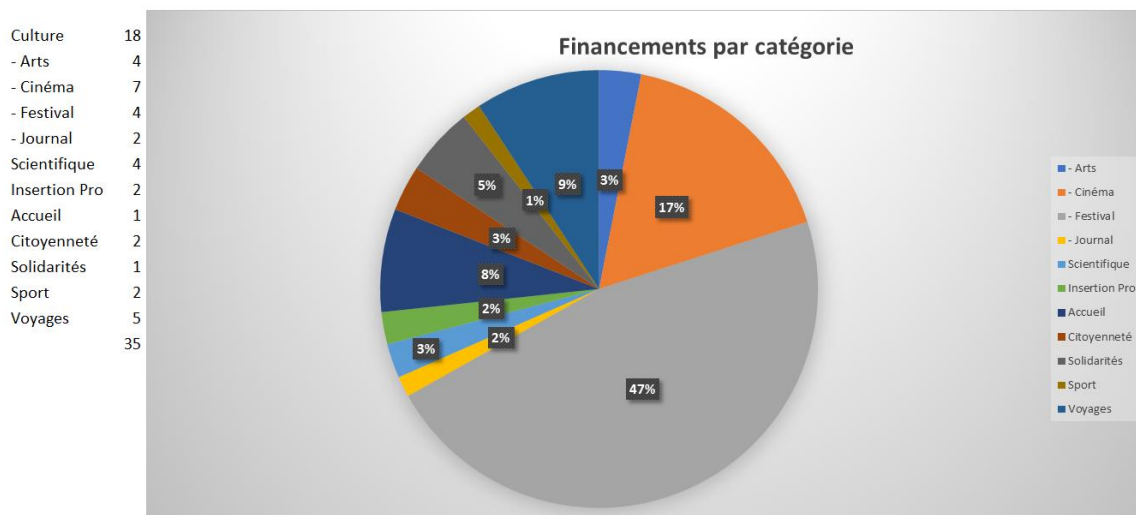
➔ **La CFVU adopte le procès-verbal du 1^{er} février 2018.**

2/ Subventions FSDIE

La Commission FSDIE s'est tenue le 27 février 2018. Elle a examinée 35 demandes (31 projets associatifs et 4 projets individuels) pour un montant demandé de 50 465€.

Sur les 30 000€ de crédits disponibles, la commission a alloué 29 525€ répartis comme suit :

- montant accordé aux projets associatifs : 27 910€,
- montant accordé aux projets individuels : 1615€.



➔ **La CFVU adopte la répartition des subventions FSDIE.**

3/ Calendrier universitaire 2018-2019

Le projet de calendrier a fait l'objet d'un examen préalable par le bureau de la CFVU. Celui-ci s'est vu proposer 2 options. La 1^{ère} option priorise un temps de formation élargi avec 14 semaines de formations au semestre 1 et 13 au semestre 2. Cette option suppose une rentrée universitaire au 3 septembre et la reconduction d'une période anticipée des examens fin décembre.

La 2^{nde} option correspond à un schéma plus classique comprenant 13 semaines de cours au 1^{er} semestre et seulement 12 au second. Avec un début des enseignements au 17 septembre, il permet de faire face aux incertitudes qui pèsent sur la rentrée universitaire 2018, liées à la hausse démographique et à la maîtrise des opérations d'inscription avec une clôture de la campagne d'admission Parcoursup au 21 septembre.

Dans les 2 options proposées, 2 grands principes sont préservés :

- la semaine de pré-rentrée,
- la fin de la 2^{nde} session au plus tard au 30/06.

Le bureau s'est prononcé pour l'option N°2 soumise à l'approbation de la CFVU.

➔ **La CFVU adopte le calendrier universitaire 2018-2019.**

4/ CALENDRIERS PARTICULIERS : ÉCOLE DOCTORALE, DAEU

➔ **La CFVU adopte le calendrier 2018-2019 de l'école doctorale.**

➔ **La CFVU adopte le calendrier 2018-2019 du DAEU.**

Les calendriers du DEFLE et du CLBM seront présentés à la séance du 5 avril 2018.

5/ CONVENTIONS DE FORMATION

- **Avenant n°3 à la convention de partenariat entre l'université Bordeaux-Montaigne et l'UPPA signée le 21 juillet 2015 :**

L'avenant complète la liste des formations qui font l'objet d'une session de certification CLUB-Montaigne et CLES synchrone entre les 2 établissements au mois de mai de chaque année.

➔ **La CFVU adopte l'avenant n°3 à la convention de partenariat entre l'université Bordeaux-Montaigne et l'UPPA signée le 21 juillet 2015.**

- **Convention partenariat UBM-Université du Sichuan-ENSAPBx**
- **Convention partenariat UBM-Université Tianjin-ENSAPBx**

Le contenu de ces 2 conventions est identique. Elles font suite à la création du Diplôme Universitaire « certificat international d'études de paysage et de territoire » (CIEPT) par la CFVU du 18/05/2017. Elles ont pour objet la coopération administrative, pédagogique et financière entre les établissements partenaires. L'ENSAPBx gère conjointement avec chacun des partenaires chinois le recrutement des candidats à la formation. Elle gère la phase d'admission des candidats retenus et dispense les enseignements de paysage. L'UBM procède aux inscriptions des étudiants, dispense le complément de formation obligatoire en Français Langue Etrangère pour les étudiants de niveau A2 ou B1. L'UBM délivre les diplômes aux étudiants, le diplôme faisant mention de la co-habilitation avec l'ENSAPBx.

➔ **La CFVU adopte la convention partenariat UBM-Université du Sichuan-ENSAPBx.**

➔ **La CFVU adopte la convention partenariat UBM-Université Tianjin-ENSAPBx.**

6/ BILAN DES OPERATIONS LIAISON SECONDAIRE SUPERIEUR : SALONS, INFOSUP, JFE ET CORDEES DE LA REUSSITE

Actions à destination des publics relais : journées de l'enseignement supérieur

6 ateliers d'échanges thématiques dans chaque département de la région Aquitaine sous le pilotage du rectorat :

- prérequis pour réussir à l'université,
- dispositifs d'accompagnement,
- filières sélectives et en tension,
- parcoursup,
- nouveau rôle des professeurs principaux de terminales.

Actions d'information des lycéens :

- Salons d'information : tendance à la baisse du point de vue de la fréquentation.

<u>Infosup Périgueux</u>	<u>Infosup Landes</u>	Salon l'Etudiant	<u>Infosup Agen</u>	<u>Infosup Pau</u>	Salon Aquitec
909	714	2628	469	196	1081

L'intérêt des lycéens reste toujours important pour nos filières "contingentées" avec un intérêt marqué cette année pour la licence Culture humaniste et scientifique.

- Journée du futur étudiant du jeudi 18 janvier 2018 :

Constat d'une légère baisse de la fréquentation à l'université Bordeaux Montaigne : 3200 en 2014, plus de 5000 en 2015 et 2016, 4300 en 2017, 3900 en 2018.

Bonne fréquentation des stands : vie étudiante, mobilité internationale, Crous. En revanche, forte concentration des lycéens sur certaines formations qui a entraîné des problèmes de circulation aux abords des amphithéâtres. (cinéma, japonais, Espagnol, Histoire).

Actions d'immersion des lycéens :

- Cordées de la réussite :

Accueil de lycéens girondins, issus de zones rurales éloignées ou de quartiers urbains défavorisés, par des étudiants pour les faire assister à des cours TD ou CM, se rendre à la BU, déjeuner au RU.

5ème année de mise en place avec élargissement du dispositif à deux nouveaux lycées : lycée d'aiguillon et lycée Jean Renou (La Réole).

Les cordées en chiffres :

- 316 lycéens accueillis (+ 20 %),
- 91 enseignants chercheurs et 11 étudiants accompagnateurs mobilisés (tuteurs),
- 134 cours ouverts.

7/ Nouveaux Coursus Universitaires

Il s'agit de répondre à l'appel à projet du 3ème volet du Programme d'investissements d'avenir Action « Nouveaux cursus à l'université ».

Enveloppe de 450 M€ pour sélectionner des projets sur 10 ans

1^{er} vague : 17 lauréats (sur 66 projets déposés)

Dotations allant de 3 à 15,9 M€

Objectif : améliorer la réussite en premier cycle par une diversification des formations adaptée à l'hétérogénéité des publics accueillis.

Pour répondre à l'appel à projet, des groupes de travail thématiques ont été constitués en octobre 2017 pour proposer notamment une plus grande modularisation des enseignements et une adaptation des rythmes d'apprentissage.

La réponse à l'appel à projet s'articule autour de 3 axes :

- Une mise en œuvre de parcours adaptés, en réponse à la loi Orientation et réussite des étudiants : Ce dispositif vise les publics fragiles identifiés en amont sur Parcoursup (oui-si), principalement des étudiants issus des baccalauréats technologiques et professionnels dont les taux de réussite sont extrêmement faibles ou des étudiants identifiés à la rentrée, via des tests de positionnement en français ou sur du disciplinaire.

2 dispositifs sont proposés à ces étudiants, lors d'un entretien individuel et formalisé par un contrat de réussite :

- un parcours adapté allégé comprenant notamment un accompagnement en ligne,
- un parcours adapté complet, reprenant les éléments du parcours allégé, intégrant en complément : du présentiel enrichi en français et en disciplinaire dans des groupes à faibles effectifs.

Le corollaire de ces dispositifs est une modulation possible des rythmes d'apprentissage avec une licence en 4 ans.

• La modularisation de l'ODF et l'individualisation des parcours selon une logique « horizontale » :
L'articulation actuelle de l'ODF n'ayant pas donné pleinement satisfaction, les blocs qui la constituent sont réorganisés.

- le bloc disciplinaire est maintenu en l'état, vecteur de la spécialisation progressive,
- le bloc de formation complémentaire se diversifie pour une plus grande individualisation des parcours. Outre les UE mineures, les étudiants pourront également opter pour un renforcement disciplinaire ou de la culture générale.
- le bloc de compétences transversales est également étoffé par des compétences discursives ou complété par du développement personnel hors cursus (gestion du stress, prise de parole en public, rebondir après l'échec...) dans le cadre de nouvelles certifications.

• La création de nouveaux parcours selon une logique « verticale » :

- Licences « d'excellence » bi-disciplinaires (ex : droit-philosophie ou droit-histoire) ou pluridisciplinaires spécialisées en fonction de grandes aires culturelles. La première expérimentation portera sur l'Afrique de manière à assurer un continuum de formation en complément du master international et du projet EUR.
- Renforcement de la professionnalisation avec la création de nouvelles licences professionnelles (LP) issues d'expérimentations (modules ⇔ diplômes universitaires ⇔ LP) au sein d'un laboratoire de la professionnalisation pensé comme une interface entre les équipes pédagogiques (PAST notamment) et le milieu socio-économique local et régional.

8/ Complément d'information sur la campagne de recrutement master 2017/2018

Point reporté à la CFVU du 05/04/2018.